

Avec qui devez-vous communiquer pour obtenir de l'aide?

**Assistance aux aînés victimes d'abus**  
1-877-833-3377

Vous pouvez appeler le service d'assistance aux aînés victimes d'abus pour obtenir des renseignements ou pour parler à quelqu'un de votre situation. Tout ce que vous direz restera confidentiel.

**Association des juristes  
d'expression française de la N.-É.**  
433-2085

Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui offre des renseignements sur les questions de droit et qui achemine les personnes vers des avocats.

**Police**

**911** : seulement pour les urgences

Certaines formes d'abus constituent un crime en vertu de la loi. Contactez la police locale pour obtenir des renseignements ou pour signaler un cas d'abus. S'il s'agit d'une urgence, ou si la situation dans laquelle vous vous trouvez peut se révéler dangereuse, composez le 911.

**Protection des adultes**

1-800-225-7225

Si vous connaissez un aîné qui a besoin de protection, appelez le Service de protection des adultes du ministère de la Santé. Si cette personne est victime d'exploitation financière ainsi que d'autres formes d'abus, le personnel du Service de protection des adultes peut intervenir pour offrir des services de protection.

Pour en savoir plus sur les programmes et les services mis à la disposition des aînés, contactez :

Le Secrétariat aux aînés  
de la Nouvelle-Écosse  
1740, rue Granville, 4e étage  
B.P. 2065, Halifax, N.-É., B3J 2Z1

Tél. : (902) 424-0065  
Numéro sans frais : 1-800-670-0065  
Courriel : [scs@gov.ns.ca](mailto:scs@gov.ns.ca)

Le site Web du Secrétariat propose de nombreuses informations sur les abus perpétrés envers les aînés. [www.gov.ns.ca/scs](http://www.gov.ns.ca/scs)

**Assistance aux aînés victimes  
d'abus : 1-877-833-3377**

grand-père de 5 petits-enfants

jardinier

chanteur de gospel

pompiers

exploité

  
Giving Nova Scotia Seniors a Voice

  
NOVA SCOTIA  
NOUVELLE-ÉCOSSE

L'exploitation  
financière

**Respectons**  
les aînés de la Nouvelle-Écosse

## Savez-vous que l'exploitation financière est la forme d'abus envers les aînés la plus souvent signalée?

L'exploitation financière est une forme d'abus envers les aînés. Il existe aussi les abus émotionnels, physiques et sexuels, la négligence, ainsi que la violation des droits de la personne.

Personne n'est à l'abri de l'exploitation financière.

Si cela vous arrive, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul et que ce n'est pas de votre faute.

Le crime économique comprend la fraude contre le consommateur, la fraude liée aux investissements, l'escroquerie et le vol d'identité. Ces crimes peuvent être perpétrés par messagerie électronique ou Internet, par des représentants commerciaux qui font du porte à porte, ou par des télévendeurs. Contactez PhoneBusters ou la police locale si vous pensez être victime de crime économique.

## L'exploitation financière est une violation de confiance.

Quelqu'un que vous connaissez et en qui vous avez confiance — un membre de votre famille, un ami, ou quelqu'un qui prend soin de vous — essaie de prendre ce qui vous appartient, comme de l'argent, des biens, etc. L'exploitation financière est contraire à la morale. Certaines situations sont même illégales.

Exemples d'exploitation financière :

- Quelqu'un vous contraint à lui donner votre argent ou vos biens.
- Quelqu'un abuse d'une procuration pour prendre votre argent.
- Quelqu'un vous force à signer un contrat, que ce soit de façon directe ou indirecte.

L'exploitation financière est souvent accompagnée d'abus émotionnel. La personne en question peut essayer de vous manipuler, vous intimider ou encore vous menacer pour avoir votre argent ou certains de vos biens.

**Et n'oubliez pas :  
il s'agit de votre argent.**

## Que dois-je faire?

### Soyez prévoyant!

- Occupez-vous vous-même, le plus possible, de vos propres affaires financières.
- Prévoyez les choses à l'avance et informez votre entourage sur ce que vous désirez.
- Dites « non » quand une personne veut vous forcer à lui donner de l'argent—même s'il s'agit de membres de votre famille.
- Assurez-vous de bien comprendre tous les documents que vous signez.

### Signalez-le!

- Parlez de votre situation à quelqu'un en qui vous avez confiance.
- Appelez la police locale. Celle-ci fera une enquête pour déterminer si l'abus en question est un crime et vous dira comment procéder.

### Obtenez des conseils!

- Adressez-vous à un avocat pour certains documents, par exemple pour les procurations.
- Obtenir de bons conseils juridiques représente un investissement important.



Respectons les aînés de la Nouvelle-Écosse